

**Le Président**  
Ancien Ministre  
Vice-Président honoraire du Sénat  
Maire de Marseille

**Arrêté n° 18/031/CM**

## **Délégation de fonction de Monsieur Didier Khelfa 12ème Vice-Président du Conseil de la Métropole**

### **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG/3546/18/CM du 15 février 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Didier Khelfa en qualité de 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

### **CONSIDÉRANT**

- Que Monsieur Didier Khelfa a été élu 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Délégation de fonction est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à Monsieur Didier Khelfa, 12<sup>ème</sup> Vice-Président, en ce qui concerne :

- Le budget

Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2018

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 février 2018

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**